



SECTION  
DU  
VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** –  
Section du Var  
place besagne 83000 Toulon  
Tél fixe : 04-94-03-82-90  
Tél portable : 06-88-37-36-97  
mail : [fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv)  
web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

## FORMATION SPÉCIALISÉE (FS) du 12 mai 2023 COMPTE RENDU

Pour rappel, la Formation Spécialisée (FS), issue du Comité Social d'Administration Local (CSAL) est une instance spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail.  
Elle a été créée en remplacement du CHSCT, supprimé dans le cadre de l'application de la loi de transformation publique.

Dans le cadre de cette nouvelle mandature, il est à noter que les règlements intérieurs devant régir ces instances ne seront applicables qu'à compter de septembre (date prévisionnelle). Comme souvent, nous ne pourrons que déplorer le manque d'anticipation de nos administrations.

Il est vrai que la mise en place des CSAL et FS n'est connue que depuis...2019 !!



Suite aux [déclarations liminaires](#), le président confirme vouloir donner toutes leurs places aux questions de santé et conditions de travail. Nous attendrons donc la suite !

Concernant la partie budgétaire, en réponse à FO, il affirme vouloir faire tout son possible pour que la réserve budgétaire soit débloquée, et s'associe à notre demande de développement du réseau médical de prévoyance sur l'ensemble du territoire.

Un [droit d'alerte](#), concernant les nombreux dysfonctionnements informatiques, est déposé par l'intersyndicale.

En préambule, la note d'orientation ministérielle 2023 précise la compétence générale et spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail de la FS et notamment son rôle en termes de prévention. Ci-dessous sont détaillés les rôles de chacun des acteurs de prévention.

Une attention particulière sera portée sur les risques particuliers liés au télétravail, les risques liés à la désinsertion professionnelle et les impacts du changement climatique (sobriété énergétique).

### 1 – Désignation du secrétaire administratif de séance des FS et secrétaire adjoint parmi les représentants du personnel

Il est important de connaître le rôle de chaque interlocuteur au sein de cette nouvelle instance.

**Secrétaire Administratif** : M. Germain Coupaye (BLI) est nommé secrétaire administratif de séance. Il sera en charge en outre de la rédaction des convocations et comptes-rendus.

**Secrétaire Adjoint** : Sophie Degeilh - FO (en attente du règlement intérieur définitif)

La secrétaire de la formation spécialisée contribue au bon fonctionnement de la formation spécialisée. Elle est l'interlocutrice de l'administration et effectue une veille entre les réunions de la formation. Elle transmet aux autres représentants du personnel les informations qui lui sont communiquées par l'administration, et aide à la collecte d'informations et à leur transmission.

**AP** : Assistant(e) de prévention (Alexandra Pirlot)

L'AP remplit diverses fonctions (liste non exhaustive) : elle

- contribue à l'élaboration et au suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- concourt à l'élaboration de la politique de santé et sécurité au travail ;
- propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques professionnels ;
- participe à l'analyse des causes des accidents de travail.

**APMP** : Animateur de la Politique Ministérielle de Prévention (Jimmy Soutarson)

L'APMP fait bénéficier les directions, les assistants de prévention et les acteurs de prévention ministériels de leurs compétences dans un partenariat offrant les services suivants :

- conseil en formation santé sécurité et conditions de travail ;
- gestion des crédits ministériels ;
- référent dialogue social ;
- suivi des recommandations des acteurs de prévention ;
- coordination des acteurs de prévention.

**ISST** : Inspecteur de Santé et Sécurité au Travail (Olivier Basuyaux)

L'ISST exerce trois missions :

- une mission de contrôle : il contrôle les conditions d'application par les services de la réglementation pour les domaines de la santé et de la sécurité au travail. Il propose aux chefs de service toutes mesures de prévention des risques professionnels destinées à améliorer la sécurité et à préserver la santé ; il rédige des rapports consécutifs aux interventions (avis, notes, rapports d'inspection).
- une mission de conseil : il conseille et vient en appui aux chefs de service, médecins du travail et aux assistants et conseillers de prévention dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches de prévention ;  
Il participe au dialogue entre les partenaires dans le domaine de la santé et la sécurité, en particulier lors des réunions de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité Conditions de Travail. L'ISST peut intervenir en méthodologie dans le cadre des enquêtes décidées en FS-SSCT ou en cas de divergence suite à une procédure de danger grave et imminent.
- une mission d'animation de réseau : l'ISST participe à des actions de formation, d'information et de sensibilisation, seul ou en binôme (information, conseil, formation) à destination de nombreux interlocuteurs (assistants de prévention, membres de la FS-SSCT, pôles PPR et BIL, gestionnaires de site...).

**MT** : Médecin du Travail (Patricia Beaud'huin)

Le médecin de prévention contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de prévention permettant d'éviter toute altération de la santé des agents publics du fait de leur activité professionnelle.

- Surveillance médicale des agents, dans le cadre de visites médicales systématiques ou à la demande des agents.
- Préconisations d'aménagements pour l'amélioration des conditions de travail, de l'hygiène et de la prévention des risques d'accident de service ou de maladie professionnelle.
- Intervention dans le champ de la médecine statutaire, en liaison avec le comité médical et la commission de réforme...

**ASS** : Assistantes de Service Social (Marylène Deschamps et Sylvie Di Martino)

Les ASS mettent en œuvre des actions visant à aider les agents et leurs familles, connaissant des difficultés sociales ou socioprofessionnelles, en recherchant les causes qui compromettent leur équilibre psychologique, économique ou social et en menant des actions susceptibles de les prévenir ou d'y remédier.

## 2 - Médecine du travail / Protocole des personnes vulnérables

Suite à l'arrivée du nouveau médecin du travail, **FO-DGFIP83** a demandé que des visites conjointes ASS/Médecin soient organisées dans l'ensemble des services afin de faire connaître ou rappeler aux agents les fonctions et le rôle des acteurs de prévention.

**FO** a insisté sur l'importance du maintien du cabinet médical de Draguignan, afin de limiter le déplacement des agents lors des visites quinquennales.

Protocole agents vulnérables : depuis le 27/02/23, il a été mis fin au dispositif « vulnérable », un protocole prévoyant le retour en présentiel des agents placés 5 j/5 en télétravail pour raisons médicales. Après visite médicale, un aménagement des postes de travail et des quotités de télétravail sont définis afin que ces agents puissent renouer avec un mode présentiel.

## 3 - Budget prévisionnel : le tour de passe passe !

Le budget alloué à la DDFIP du Var pour 2023 est de 136 950 €, réserve déduite.

Soit 115€/agent. Et vu que le nombre d'agents baisse...

Comme mentionné en déclaration liminaire, la réserve est passée de 6 à 9 % cette année. Réserve dont nous ne voyons jamais le retour ! Quelle hypocrisie !

Comme prévu l'an dernier, l'opération « massages assis » a été prolongée. Les retours sont en effet extrêmement positifs. En 2022, 435 agents ont pu bénéficier de cette action financée par le Fonds d'amélioration aux conditions de vie au travail (FACVT). Cette année, la part du budget de la FS allouée à cette opération a permis l'inscription de 525 autres personnes. Soit 1060 agents pour la DDFIP du Var.

Le site de l'Estérel bénéficiera d'une rénovation totale : l'isolation du toit et de la façade est programmée. La réfection des murs intérieurs est en cours.

Le relamping (changement d'ambiance lumineuse) est programmé en cofinancement sur le budget 2023. Des variateurs ont été demandés pour l'ensemble des bureaux.

Les ballons de grande taille ont été envoyés sur site pour tests. Faites nous remonter vos impressions !

Des bornes WIFI vont être progressivement installées dans les salles de réunion.

Concernant les formations, il y a peu d'inscrits aux sessions, notamment « faire face aux incivilités », alors même que l'on observe une recrudescence des agressions verbales (insultes, menaces...) de la part des usagers. Alors, n'hésitez pas à vous inscrire !

Pour rappel, beaucoup de modules de formations ont été revus. Pour exemple, celui des risques routiers, qui inclut désormais un simulateur et la sensibilisation à l'écoconduite.

Les Assistantes de Service Social ont proposé la réalisation d'une conférence en mode mixte (présentiel et webinaire) dans le cadre de l'accompagnement des agents face aux risques psycho-sociaux induits par les changements de toutes natures (professionnelles ou personnelles). Cette conférence, interactive, sera réalisée le 09 juin. Les agents qui le souhaitent pourront donc y participer.

### **VOTE FO : Contre**

**Sans remettre en cause les actions proposées et l'investissement des équipes locales, **FO-DGFIP 83** ne peut que déplorer la constante baisse de moyens nécessaires à une réelle prise en compte de la totalité des problématiques mentionnées dans le DUERP 83.**

#### 4 - Transfert des 3 BDV de Toulon à St Bernard à titre temporaire

Les travaux de rénovation du RIA (restaurant inter administratif) des Lices, bruyants et poussiéreux, les travaux de désamiantage prévus sur le site ainsi que les futurs travaux réalisés dans le cadre du plan cité ont conduit la direction à proposer aux BDV installées sur Montebello une installation provisoire à St Bernard, avant une installation définitive sur Lorgues, à l'issue des travaux.

Ce transfert n'est pas aussi fluide que la direction le présente. En effet, le 2<sup>e</sup> étage de St Bernard ne dispose plus de système de climatisation et la direction ne souhaite pas investir 40 000 à 50 000 € en rénovation sur un immeuble destiné à être vendu.

Il est à noter que l'option de « zone tampon » pour les agents du SIP lors des travaux de la cité, annoncée par l'ancien directeur, n'est plus à l'ordre du jour.

Il est donc envisagé de faire, à nouveau, déménager les agents du SIE (après 2 fusions et donc 2 réaménagements et un à venir lors de la vente !) afin de libérer de la place pour les agents des BDV. On parle quand même d'une trentaine d'agents !

Pour **FO-DGFIP**, ne pas laisser d'agents dans une zone en gros travaux, notamment le désamiantage total, semble plus que pertinent. Mais le transfert doit s'effectuer dans de bonnes conditions, sans apporter de dégradation des conditions de travail de l'ensemble des équipes !

Une concertation de l'ensemble des agents (et non pas uniquement des chefs de service) aurait pu permettre de prendre en compte la réalité du terrain...

Ce transfert va poser certains problèmes, notamment celui des places de **parking**. En effet, selon les jours, le parking de St Bernard est d'ores et déjà saturé.

De plus, il s'avère que les 3 brigades seraient relogées dans 3 **open space** (salle mistral au 1er et espace RAR au RDC).

**FO-DGFIP** s'est toujours opposé à ce mode de travail en plateaux, où le bruit ambiant nuit à la concentration et à l'efficacité. Nous avons donc relayé la demande des BDV de disposer de *cloisons mobiles permettant une relative isolation*. La direction s'est engagée à réaliser un inventaire des attentes et des besoins après installation des brigades.

#### 5 - Fiches de signalement - Accident de service et/ou de trajet

L'examen des dernières fiches de signalement confirme, comme déjà mentionné, une recrudescence des agressions verbales, écrites et malheureusement physiques ! Les agents, au travers de leurs fonctions, sont attaqués personnellement.

Face à l'agressivité latente, permanente, **FO-DGFIP83** rappelle à l'ensemble des agents l'importance des fiches de signalement (à droite sur la page d'accueil de ULYSSE VAR). Leur dépôt reste la seule remontée factuelle. Alors n'hésitez pas et faites nous remonter un exemplaire de votre dépôt.

Ce genre de comportement ne doit pas être banalisé !

Les actions doivent être renforcées car aucune suite juridique n'est donnée aux articles 40 (signalement au procureur) par défaut de dépôt de plainte. Sur ce sujet, **FO-DGFIP83** a demandé l'appui de la direction quant à l'anonymisation de l'adresse personnelle de l'agent lors d'un dépôt de plainte (utilisation de l'adresse des services et non des adresses personnelles) en application de la protection juridique.

Pour **FO-DGFIP**, les attitudes inacceptables de certains usagers doivent être systématiquement signalées, les agents de la DGFIP au service des citoyens ne doivent en aucun cas être attaqués dans l'exercice de leurs missions de service public.

**FO-DGFIP83** reste à votre écoute sur ces sujets particulièrement sensibles.

Concernant les **accidents**, **FO-DGFIP83** demande que les emplacements des **trousses de secours et lits d'appoint** soient clairement identifiés par tous !

## 7 - Comptes-rendus des visites sur sites

Les visites organisées par les formations dédiées à la santé et la sécurité des agents se font conjointement avec les acteurs de prévention, la BLI et les OS.

La totalité des problèmes sont soulevés, et des tableaux de suivi seront élaborés.

Mais il reste encore beaucoup d'actions à mener sur les sites visités en 2022, à savoir : CFP Tassigny et Estérel (Fréjus), Paierie Départementale et SGC de Toulon, CFP de Hyères (visite conjointe ISST).

Pour 2023, les sites retenus sont le SGC de Hyères, celui de St Cyr et le site des Augustins (Brignoles).

## 8 - Adaptation de la prévention du risque incendie aux nouvelles organisations du travail

(Note DGFIP n° 2022/10/5633).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2023, tous les exercices d'évacuation auront été réalisés.

La généralisation du télétravail induit de revoir les protocoles d'évacuation. La méthodologie change, chaque agent étant sensibilisé pour être acteur de sa propre sauvegarde. Une diffusion et un affichage des nouveaux protocoles d'évacuation et des lieux de rassemblement seront réalisés sur l'ensemble des sites.

**Les élus FO interviennent quand vous nous faites remonter des problèmes !  
Continuez et amplifiez ces remontées !**

---

**FO-DGFIP83** continuera de porter toutes  
les demandes de ses mandants !!

---

**Vos représentants :** Sophie DEGEILH, Sylvain CHARBONNEYRE, Fabrice MOSCA, Monique GEORGES, Nicolas FAGARD  
Hélène GUIBERT, Cyril BANCHETRY, Séverine DRUMEAUX